

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 247 Vœu relatif à la dette de l'Etat.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le vœu n°25 déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Danielle SIMONNET et le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche,

Considérant que la Ville de Paris, comme les autres collectivités territoriales, a fait face au cours des dix dernières années à un désengagement continu de l'Etat de pans entiers des politiques publiques, que ceci s'est notamment traduit par l'absence de compensation de certains transferts de charges ;

Considérant que ces désengagements, sous toutes leurs formes, ont pesé pour plusieurs centaines de millions d'euros dans les budgets de la Ville depuis 2004 ;

Considérant que cette politique du fait accompli devant laquelle la Ville a été mise par les gouvernements précédents, outre les conséquences financières, s'est en outre traduite par une rupture du lien de confiance et de la dynamique de projet commun nécessaire entre une collectivité et l'Etat ;

Considérant que depuis juin dernier une nouvelle relation s'est établie entre la Ville et le Gouvernement ; que l'approfondissement de la crise sociale sur l'ensemble du territoire et l'exigence de solidarité exigent la mobilisation de tous les acteurs et la mise en œuvre d'une solidarité renouvelée ;

Considérant que l'effort de péréquation réalisé par la Ville de Paris témoigne de cette volonté de participer à l'effort de solidarité, tant à l'échelle régionale que nationale ;

Considérant que le partenariat avec l'Etat est désormais marqué par une volonté partagée de répondre aux enjeux les plus importants pour notre ville, notamment dans le domaine social ou du logement ; que cette dynamique positive se double naturellement d'une grande exigence de la Ville dans ses relations avec l'Etat ;

Considérant que Paris entend ainsi obtenir un accompagnement de l'Etat à hauteur de ses efforts en faveur de la solidarité ; que l'identification de réponses à ces défis doit aujourd'hui s'accélérer ;

Considérant ainsi que la collectivité parisienne est très vigilante pour les domaines prioritaires de son action ; qu'en matière d'aides à la pierre et de soutien au logement social, alors que Paris atteindra l'objectif de 20 % de logements sociaux en 2014 avec 6 ans d'avance, l'Etat devra être à la hauteur de ses promesses ;

Considérant que dès à présent, ce nouvel esprit de dialogue a permis notamment dans le domaine de l'hébergement d'urgence d'obtenir un soutien renouvelé de l'Etat à Paris ;

Considérant enfin que dans le domaine de l'accueil des mineurs étrangers isolés, politique qui doit relever de la solidarité nationale, Paris attend des travaux actuellement menés avec l'Etat qu'ils débouchent sans délai sur une solution digne, efficace et équitable pour accueillir et mettre à l'abri ces populations, ce que ne permettent plus aujourd'hui les capacités opérationnelles de prise en charge par les dispositifs parisiens ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- M. le Maire de Paris puisse rappeler à l'Etat la diversité sociale et territoriale de la capitale et les besoins sociaux importants de la population, notamment en termes d'équipements publics ;
- M. le Maire de Paris rappelle au Gouvernement que Paris ne peut à la fois être sollicité pour contribuer plus fortement à la péréquation et dans le même temps se voir appliquer dans de nombreux domaines des critères spécifiques l'excluant du bénéfice de certains dispositifs ;
- Dans ce cadre, M. le Maire de Paris rappelle l'Etat à ses engagements en matière de logement social ou d'efforts partagés en matière de prise en charge des mineurs étrangers isolés.